|  |  |
| --- | --- |
| Logo  Description automatically generated with medium confidence | A picture containing text, clipart  Description automatically generated |
|  |  |
|  |  |
|  | **Révision 1 duDocument WTPF-21/2-F** |
| **7 décembre 2021** |
| **Original: anglais** |
| Contribution du Brésil |
| CONTRIBUTION DU BRÉSIL AU FORUM MONDIAL DES POLITIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION |

Dans la présente contribution, le Brésil propose une variante de texte visant à supprimer les crochets qui continuent de figurer au point "e" du *rappelant* et au point "d" du *est d'avis*, afin de parvenir à un consensus et de trouver un terrain d'entente entre les pays, compte tenu des longs débats qui ont eu lieu au sein du Groupe informel d'experts (GEI-FMPT) pendant le processus préparatoire.

Le Brésil a participé activement au processus préparatoire et comprend le bien-fondé des discussions sur les dispositions proposées, la première portant sur l'importance de rappeler les Résolutions relatives à l'Internet et la seconde ayant trait à l'importance, pour toutes les parties prenantes, d'assurer la protection de la confidentialité.

D'autre part, il est primordial de parvenir à une compréhension commune sur la question très importante relative au projet d'Avis actuel sur la connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable.

Dans ce contexte, le Brésil considère que le compromis doit consister à maintenir les idées principales et propose une variante de texte, pour parvenir à des déclarations générales acceptables pour tous.

Les propositions de modification du projet d'Avis 2 sont indiquées ci-après au moyen de marques de révision.

--------------Début du texte proposé--------------

**PROJET D'AVIS 2: Une connectivité financièrement abordable et sûre pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable**

Le sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (Genève, 2021),

rappelant

*a)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*b)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information";

*c)* la Déclaration de principes de Genève et le Plan d'action de Genève, adoptés en 2003, ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés en 2005, tous instruments avalisés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

*d)* la Résolution 101 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Réseaux fondés sur le protocole Internet", et les autres Résolutions connexes, par exemple la Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires;

*e)* la Résolution 130 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication";

*f)* la Résolution 137 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Déploiement de réseaux de prochaine génération dans les pays en développement";

*g)* la Résolution 200 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde;

*h)* la Résolution 203 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Connectivité aux réseaux large bande",

reconnaissant

*a)* que les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents constitueront le fondement de l'économie numérique de demain et permettront de favoriser les avancées en matière de technologies et de services tels que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT), la 5G, les mégadonnées et les OTT;

*b)* que pour rendre possible ces avancées concernant des technologies et des services tels que la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT, il est important, dans le cadre d'une approche multi‑parties prenantes, de sensibiliser davantage les différents utilisateurs et les autres parties prenantes aux risques dans le domaine de la cybersécurité et dans d'autres domaines, et de prendre des mesures pour continuer à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

*c)* que les pouvoirs publics poursuivent leur transformation numérique en adoptant des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour fournir des services au public, tout en reconnaissant qu'il est primordial, dans ce contexte, d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation de ces services;

*d)* qu'il est indispensable d'encourager le déploiement des réseaux de prochaine génération, notamment de la 5G et d'autres services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, en particulier dans les zones non desservies et mal desservies, pour parvenir au développement durable;

*e)* que le secteur privé joue un rôle de premier plan dans le déploiement de la 5G et d'autres réseaux de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, y compris des technologies autres que des technologies de Terre comme les technologies satellitaires, et examine des technologies novatrices et des modèles économiques innovants en collaboration avec d'autres parties prenantes telles que les gouvernements, les établissements universitaires et la société civile;

*f)* que les services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents évoluent rapidement et présentent des possibilités et difficultés nouvelles à toutes les parties prenantes, notamment aux décideurs, par exemple celles liées à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation de ces technologies;

*g)* qu'une fracture numérique subsiste entre les couches de la population qui peuvent accéder aux TIC/télécommunications nouvelles et émergentes, ont les moyens de se doter de cet accès et peuvent les adopter, et ceux qui ne peuvent pas, et qu'en particulier, les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles pour y accéder et les utiliser nuisent à la prospérité et limitent le développement socioéconomique durable;

*h)* que les décideurs peuvent contribuer à connecter les personnes qui ne le sont pas encore en créant un environnement politique propre à encourager le secteur privé à investir et à favoriser l'innovation;

*i)* que des cadres tels que le Programme mondial cybersécurité (GCA) de l'UIT peuvent instaurer un climat de confiance et de sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, notamment grâce à la coopération internationale en la matière;

*j)* que l'UIT, en tant que coordonnateur principal pour la grande orientation C5 du SMSI, joue un rôle important dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, en poursuivant la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'UIT et dans le cadre des travaux menés par les commissions d'études compétentes et au titre des Questions concernées,

réaffirmant

*a)* l'importance des communications et de l'accès aux moyens de communication pour tous;

*b)* qu'il est nécessaire de renforcer la coopération multi-parties prenantes à l'échelle mondiale, pour réduire la fracture numérique et surmonter les problèmes associés à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC,

notant

l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général de l'ONU, dans son Plan d'action pour la coopération numérique, en vue de garantir un accès universel et financièrement abordable à l'Internet d'ici à 2030,

est d'avis

*a)* que toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, devraient œuvrer en faveur de l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, en particulier par l'intermédiaire de cadres tels que celui offert par le Programme GCA, afin de favoriser les progrès en matière de technologies et de services comme la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT;

*b)* qu'une coopération multi-parties prenantes à l'échelle mondiale est nécessaire pour favoriser les progrès en matière de technologies et de services tels que la 5G, l'IA, l'IoT, les mégadonnées et les OTT, afin d'élargir l'accès à une connectivité financièrement abordable et d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

*c)* que les investissements dans les infrastructures, en particulier dans les infrastructures large bande et 5G, jouent un rôle fondamental pour promouvoir une connectivité financièrement abordable et mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable;

*d)* que toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de protéger les informations d'identification personnelle et d'atténuer les vulnérabilités, et œuvrer en faveur du renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et qu'une attention particulière devrait être accordée à la protection des groupes marginalisés, des populations vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers, notamment les femmes et les jeunes filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones;

*e)* que les initiatives multi-parties prenantes visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC sont essentielles pour garantir des solutions de connectivité améliorées au service du développement durable;

*f)* que l'UIT, dans le cadre de son mandat, devrait continuer de collaborer étroitement avec d'autres institutions du système des Nations Unies, organisations internationales et parties prenantes dans les domaines liés à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

*g)* qu'il est possible de recourir aux politiques ci-après pour mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:

i) rationaliser les processus pour favoriser le déploiement de réseaux de communication filaires et hertziens, notamment les politiques relatives à l'accès aux droits de passage et d'autres règles susceptibles d'influer sur le déploiement des réseaux de prochaine génération;

ii) sensibiliser toutes les couches de la société – en particulier les fonctionnaires des administrations locales chargés d'autoriser le déploiement des infrastructures filaires et hertziennes – à l'importance de la connectivité de prochaine génération pour promouvoir le progrès socioéconomique ainsi qu'aux normes de sécurité établies concernant les émissions de champs électromagnétiques;

iii) mettre à disposition une quantité suffisante de spectre pour un large éventail de technologies et de services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents, notamment pour la 5G, dans les bandes de fréquences en ondes kilométriques, hectométriques et décamétriques;

iv) moderniser les cadres réglementaires applicables aux infrastructures à petites cellules, tâche qui est essentielle pour le déploiement des services de prochaine génération, y compris les services 5G, en reconnaissant que les règles applicables aux antennes à grandes cellules ne conviendraient pas toutes pour le déploiement de petites cellules;

v) cartographier la couverture des réseaux existants pour savoir où un service large bande est actuellement disponible ou fait encore défaut, et utiliser ces informations pour orienter et élaborer des politiques;

vi) faire en sorte que l'accès à la connectivité du réseau, y compris pour les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes, soit pleinement intégré dans les plans et les stratégies de développement socioéconomique à l'échelle nationale, et que cet accès soit considéré comme essentiel pour le développement socioéconomique du pays,

invite les États Membres

1 à déterminer si l'adoption des politiques énumérées ci-dessus favoriseraient le développement durable dans leur propre contexte national;

2 à continuer de promouvoir une connectivité financièrement abordable en tant que condition essentielle à l'utilisation des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable;

3 à réfléchir à la manière dont l'utilisation de services numériques partagés peut favoriser le développement durable, en réduisant les coûts des activités, en améliorant l'offre de services et en permettant l'accès à de nouveaux marchés, en particulier en ce qui concerne le déploiement de la 5G;

4 à envisager d'adopter des mesures politiques et réglementaires propres à faciliter le déploiement des infrastructures dans les zones rurales et isolées, telles que la mutualisation des infrastructures, l'interconnexion et l'utilisation efficace du spectre,

invite les États Membres, les Membres de Secteur et les autres parties prenantes à œuvrer en collaboration

1 pour renforcer les liens existants entre les grandes orientations du SMSI, pour lesquelles l'UIT joue le rôle de coordonnateur principal (C2, C4, C5 et C6), et les Objectifs de développement durable ainsi que leurs cibles;

2 pour examiner des politiques qui soient avantageuses pour la population, les entreprises, les gouvernements et les autres parties prenantes, en particulier dans les domaines de l'IA, de l'IoT, de la 5G, des mégadonnées et des OTT;

3 pour investir davantage dans le déploiement des infrastructures de réseau, notamment de la 5G et des technologies de prochaine génération, en vue d'offrir un accès universel qui nécessitera de recourir aux télécommunications/TIC nouvelles et émergentes;

4 pour continuer de faire part de leurs propres données d'expérience concernant le déploiement des infrastructures de Terre et autres que de Terre pour réduire la fracture numérique lors des discussions en cours à l'UIT sur la promotion du développement durable;

5 pour continuer de travailler en collaboration et d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, notamment dans l'utilisation des services et des technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents;

6 pour promouvoir des initiatives nouvelles et potentiellement porteuses de transformation pour accélérer la connectivité, telles que l'initiative GIGA de l'UIT et de l'UNICEF et la Coalition "Partner2Connect" pour le numérique de l'UIT,

invite le Secrétaire général

à continuer de faciliter et d'intensifier les efforts de l'UIT, pour promouvoir une connectivité universelle, financièrement abordable et sûre au service du développement durable, en utilisant les services et les technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents pour favoriser le développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_